

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le seize février à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
8 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs - Serge BERNARD – Sébastien BIZET - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Kenan SOLMAZ - Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI -- Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 14

PROCURATIONS: 6

VOTANTS : 20

POUR : 20

ABSTENTION: /

CONTRE : /

N° 2023-11

Avait donné procuration : Madame, Messieurs – Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Cyril BRUZZESE (pouvoir Kenan SOLMAZ)- Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir Yannick PAQUE) – Pascal ROUSSET (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN) – Geneviève TABARET (pouvoir à Annie MONNERY) – Marie-Dolorès THUDEROZ (pouvoir Corinne JOURDAN)

Étaient absents excusés : Nathalie LACOSTE – Jessica ROSINET – Willy GABRIEL – Patrick RAMON - Claude VARENNES - Emilie RATTON-

MME MOULIN-MARTIN Béatrice a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention DETR

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que la commune mènera en régie la maîtrise d'œuvre des opérations de mise en accessibilité de 7 ERP et IOP ;

Considérant que ces travaux peuvent être soutenus dans le cadre de la dotation aux équipements de territoire rural ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le programme de travaux pour un montant estimé à 131 584 €

site	opération	MONTANT H.T.
Salle polyvalente	retrait de la scène actuelle	5 750 €
Vestiaires foot	Sanitaires aux normes	29 268 €
Infirmierie rugby	accès	12 305 €
Cimetière des Charmilles	Circulation intérieure, accès sanitaires, sanitaires	5 808 €
Tribune rugby	VRD et stationnement	24 323 €
Cimetière des abattoirs	Circulation intérieure	53 705 €
église	Accès et circulation	427 €
TOTAL		131 584 €

- **Arrête** le de financement suivant :
 - DETR : 20% soit 26 317 €
 - Autofinancement : 80 % soit 105 267 €
- Autorise le Maire à mener la procédure afférente

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.